



DÉLIBÉRATION N° 27/2020 du 14 avril 2020
(Valant Décision Modificative n° 1 du Budget principal de l'exercice 2020) Relative à des annulations et à des virements de crédits dans le Budget principal de l'exercice 2020

En sa séance du 14 avril 2020 à 09 heures, convoquée le 09 avril 2020 en procédure d'urgence par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec Mme Nicole ROURA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Budget Principal de l'exercice 2020 de la Commune de Huahine ;
- Vu** la délibération 05/2020 du 26 février 2020, adoptant le budget principal de l'exercice 2020 ;
- Vu** les nécessités budgétaires et de service ;
- Oùï** l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : Des annulations et des virements de crédits dans le Budget principal de l'exercice 2020 pour des nécessités budgétaires et de service, sont autorisés tels que présentés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE		Libellé	Dépenses		Recettes	
Art.	Fonct°		en -	en +	en -	en +
011		Charges à caractère général		1 700 000		
606	312 810	Fournitures d'entretiens / bâtiments		1 700 000		
012		Charges de personnel et frais assimilés		28 000 000		
641	31 810	Rémunération du personnel non-titulaire		28 000 000		
67		Charges exceptionnelles		900 000		
674	41 811	Subvention aux budgets annexes		900 000		
022	01	Dépenses imprévues		3 300 000		
77		Produits exceptionnels				33 900 000
778	8 021	Produits exceptionnels divers				33 900 000
TOTAL				33 900 000		33 900 000
			- ou +	33 900 000		33 900 000

SECTION D'INVESTISSEMENT :

N° Prog.	Art.	Fonct°	Libellé	Dépenses		Recettes	
				en -	en +	en -	en +
	Opérations financières				3 575 000		
	1322	213	Territoire		3 575 000		
084	Construction d'un centre nautique scolaire à VAITOTIA			3 575 000			
	1322	213	Territoire	3 575 000			
999	Opérations non-individualisées			3 806 600	3 806 600		
	2041642	811	A caractère industriel et commercial		3 806 600		
	2158	01	Autres	2 806 600			
	2184	01	Mobilier	1 000 000			
TOTAL				7 381 600	7 381 600		
				- ou +			

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire, le comptable et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

11 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (maire), Mme Tania TEMAIANA EPSE TEREMATE (1er adjoint au maire), M. Bruno TAAROAMEA, Mme Camille FAATAUIRA, M. Gaston LEMAIRE, Mme Nicole PAU EPSE ROURA (maire délégué de FITII), M. Claude CHONG (maire délégué de Haapu), M. Romain TUIHANI-TEHEIURA (maire délégué de Maroe), M. Eugène TUIHANI (maire délégué de Parea), M. Pitori GIBERT (conseiller municipal avec délégation), M. Ronald CHEOU (conseiller municipal de Maeva)

11 membres ont donné pouvoir :

Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA (2è adjoint au maire) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN, M. Antonio MALATESTTE (Maire délégué de FAIE) donne pouvoir à Mme Camille FAATAUIRA, M. Georges TUIHANI donne pouvoir à M. Romain TUIHANI-TEHEIURA, Mme Rosine TEMAUU EPSE MAI (8è djoint au maire) donne pouvoir à M. Eugène TUIHANI, M. Grégoire TUMARAE (maire délégué de Tefarerii) donne pouvoir à M. Bruno TAAROAMEA, M. Erick FANIU (Conseiller municipal de FARE) donne pouvoir à Mme Tania TEMAIANA EPSE TEREMATE, Mme Clotilde Gloria TEHAAMANA EPSE FANAURA (conseiller municipal de Maeva) donne pouvoir à M. Ronald CHEOU, M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à Mme Nicole PAU EPSE ROURA, Mme Tatiana TAPAO EPSE FAAHU (6è adjoint au maire) donne pouvoir à M. Gaston LEMAIRE, Mme Mathilde TINITUA EPSE BUARD (conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à M. Pitori GIBERT, M. Eremoana TEPA (7è adjoint au maire) donne procuration à M. Claude CHONG.

06 membres sont absents :

M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (conseiller municipal de Maeva), Mme Moeata TAEREA (conseiller municipal de Fare), M. Nano HOPARA (conseiller municipal de Maeva), M. Gérard TEPA (conseiller municipal de Fiti), M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fiti), M. Bernard LEFORT (conseiller municipal de Haapu)

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 22 dont 11 pouvoirs

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 22

Votes pour : 22

Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,

Marcolin LISAN
